

Extrait du Registre des Délibérations

du Conseil Municipal



SEANCE DU JEUDI 15 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi quinze septembre à 16 h 00 les Membres du Conseil Municipal de la Ville du Mans, sur convocation et ordre du jour adressés et affichés le 9 septembre 2022 sont réunis Salle Forum des Quinconces sous la présidence de M. LE FOLL, Maire.

Sont présents : M. S. LE FOLL, Mme C. POUPINEAU, M. C. COUNIL, Mme S. MOISY, Mme L. HAMONOU-BOIROUX, M. C. PETIT-LASSAY, Mme C. LEROUX, Mme A. BESNARD, M. M. GUIHARD, Mme C. BRULÉ-DELAHAYE, M. N. ARIK, Mme M-A. ROUSSEAU, M. A. AMMAR, M. C. JEAN, Mme A. LARSON, M. E. DIONE, M. G. LE CORRE, Mme M. CABARET, Mme A-M. CHOISNE, Mme P. CHARTON, M. A. EL ARRASSE, M. P. MARIETTE, Mme B. AFFAGARD, Mme M. HUBERT, Mme F. RAMBURE, M. M. LECOSSIER, Mme F. LAGARDE, Mme L. MÉNARD, M. Q. PORTIER, M. N. CHÂRON, M. A. LECHAT, M. T. TOUCHE, M. J. GOUFFÉ, Mme F. PAIN, M. R. BATIOU, Mme I. SÉVÈRE, Mme N. BUCHOT, Mme J. ROUSSEAU, Mme O. BERNY, Mme M. KARAMANLI, M. H. BOURGEOIS, M. O. BIENCOURT, M. O. RUCHAUD, Mme H. LAFORÊT-THIBAUT, Mme I. GARSMEUR.

Absents et représentés : Mme F. BAUDON-BRULÉ, M. Y. CALIPPE, M. C. LACOSTE, M. S. CIGANA, Mme A. BESNARD, Mme R. KAZIEWICZ, M. F. EDOM, Mme P. CHARTON, Mme P. LAUTRU, Mme F. RAMBURE, M. Q. PORTIER, M. L. BU, M. H. BOURGEOIS, M. O. BIENCOURT, M. C. RAVÉ, Mme H. LAFORÊT-THIBAUT, Mme K. FOFANA.

Votes par procuration :

Mme F. BAUDON-BRULÉ a donné pouvoir à Mme L. HAMONOU-BOIROUX

M. Y. CALIPPE a donné pouvoir à Mme C. BRULÉ-DELAHAYE

M. C. LACOSTE a donné pouvoir à Mme M-A. ROUSSEAU

M. S. CIGANA a donné pouvoir à M. C. PETIT-LASSAY

Mme A. BESNARD a donné pouvoir à Mme C. LEROUX après son départ

Mme R. KAZIEWICZ a donné pouvoir à Mme C. POUPINEAU

M. F. EDOM a donné pouvoir à Mme S. MOISY

Mme P. CHARTON a donné pouvoir à Mme F. LAGARDE jusqu'à son arrivée

Mme P. LAUTRU a donné pouvoir à M. E. DIONE

Mme F. RAMBURE a donné pouvoir à M. G. LE CORRE après son départ

M. Q. PORTIER a donné pouvoir à M. N. CHÂRON jusqu'à son arrivée

M. L. BU a donné pouvoir à Mme F. PAIN

M. H. BOURGEOIS a donné pouvoir à Mme O. BERNY jusqu'à son arrivée

M. O. BIENCOURT a donné pouvoir à M. O. RUCHAUD jusqu'à son arrivée
M. C. RAVÉ a donné pouvoir à Mme M. KARAMANLI
Mme H. LAFORÊT-THIBAUT a donné pouvoir à Mme. I. GARSMEUR après son départ
Mme K. FOFANA a donné pouvoir à Mme J. ROUSSEAU

M. Edouard DIONE remplit les fonctions de Secrétaire.

Le Procès-Verbal de la séance du 29 juin 2022 est approuvé.

Le Président et le Secrétaire de séance ont signé au Registre après délibération en séance.

Détail du quorum

Délibérations 1 à 2 :

Nombre de conseillers municipaux en exercice	55
Nombre de conseillers municipaux présents	41

Délibérations 3 à 6 :

Nombre de conseillers municipaux en exercice	55
Nombre de conseillers municipaux présents	42

Délibérations 7 à 11 :

Nombre de conseillers municipaux en exercice	55
Nombre de conseillers municipaux présents	44

Délibérations 12 à 18 :

Nombre de conseillers municipaux en exercice	55
Nombre de conseillers municipaux présents	43

Délibérations 19 à 22 :

Nombre de conseillers municipaux en exercice	55
Nombre de conseillers municipaux présents	42

Délibération 23 :

Nombre de conseillers municipaux en exercice	55
Nombre de conseillers municipaux présents	43

Délibérations 24 à 30 :

Nombre de conseillers municipaux en exercice	55
Nombre de conseillers municipaux présents	42

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 septembre 2022

1- Installation d'un nouveau conseiller municipal - Indemnités de fonction

DGA Ressources - Assemblées & Réglementation

Rapporteur(s) M. Stéphane LE FOLL

M. Samuel LOPES a présenté sa démission de son mandat de conseiller municipal par courrier adressé à M. Le Maire et reçu le 7 juillet 2022.

M. Le Préfet a été informé de cette démission en application de l'article L 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Conformément à l'article L 270 du Code Electoral « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

En conséquence, Madame Isabelle GARSMEUR est installée comme conseillère municipale de la ville du Mans lors de la séance du 15 septembre 2022. Elle occupe le 55^{ème} rang du tableau d'ordre.

Il est rappelé que l'intéressé percevra, pour l'exercice de ses fonctions de conseiller municipal, une indemnité égale à 6% de l'indice brut terminal de la Fonction Publique Territoriale conformément à la délibération prise en conseil du 10 juillet 2020.

Conformément à la loi relative à la Démocratie de Proximité, il est annexé à cette délibération le tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal.

Votes

55 élus ont voté POUR : M. S. LE FOLL, Mme C. POUPINEAU, M. C. COUNIL, Mme F. BAUDON-BRULÉ (représentée par Mme L. HAMONOU-BOIROUX), M. Y. CALIPPE (représenté par Mme C. BRULÉ-DELAHAYE), Mme S. MOISY, M. C. LACOSTE (représenté par Mme M-A. ROUSSEAU), Mme L. HAMONOU-BOIROUX, M. C. PETIT-LASSAY, Mme C. LEROUX, M. S. CIGANA (représenté par M. C. PETIT-LASSAY), Mme A. BESNARD, M. M. GUIHARD, Mme C. BRULÉ-DELAHAYE, M. N. ARIK, Mme M-A. ROUSSEAU, M. A. AMMAR, M. C. JEAN, Mme A. LARSON, Mme R. KAZIEWICZ (représentée par Mme C. POUPINEAU), M. E. DIONE, M. G. LE CORRE, M. F. EDOM (représenté par Mme S. MOISY), Mme M. CABARET, Mme A-M. CHOISNE, Mme P. CHARTON (représentée par Mme F. LAGARDE), M. A. EL ARRASSE, M. P. MARIETTE, Mme P. LAUTRU (représentée par M. E. DIONE), Mme B. AFFAGARD, Mme M. HUBERT, Mme F. RAMBURE, M. M. LECOSSIÈRE, Mme F. LAGARDE, Mme L. MÉNARD, M. Q. PORTIER (représenté par M. N. CHÂRON), M. N. CHÂRON, M. A. LECHAT, M. T. TOUCHE, M. J. GOUFFÉ, Mme F. PAIN, M. R. BATIOT, Mme I. SÉVÈRE, Mme N. BUCHOT, M. L. BU (représenté par Mme F. PAIN), Mme J. ROUSSEAU, Mme O. BERNY, Mme M. KARAMANLI, M. H. BOURGEOIS (représenté par Mme O. BERNY), M. O. BIENCOURT (représenté par M. O. RUCHAUD), M. O. RUCHAUD, M. C. RAVÉ (représenté par Mme M. KARAMANLI), Mme H. LAFORÊT-THIBAUT, Mme K. FOFANA (représentée par Mme J. ROUSSEAU), Mme I. GARSMEUR.

ADOPTE A L'UNANIMITE



N° d'identification : lmc1DEL226453H1

Affichage le 23 septembre 2022

Délibération exécutoire le 23 septembre 2022

**TABLEAU D'ORDRE DES INDEMNITÉS ELECTIVES
DU CONSEIL MUNICIPAL DU MANS
MANDAT 2020-2026**

FONCTION	INDEMNITÉ
1 ^{er} Adjointe	$\{[(IB\ 1027 * 57,5\%) * 16] + 25\% * 80\% \} / 16$
2 ^{ème} Adjoint	$\{[(IB\ 1027 * 57,5\%) * 16] + 25\% * 80\% \} / 16$
3 ^{ème} Adjointe	$\{[(IB\ 1027 * 57,5\%) * 16] + 25\% * 80\% \} / 16$
4 ^{ème} Adjoint	$\{[(IB\ 1027 * 57,5\%) * 16] + 25\% * 80\% \} / 16$
5 ^{ème} Adjointe	$\{[(IB\ 1027 * 57,5\%) * 16] + 25\% * 80\% \} / 16$
6 ^{ème} Adjoint	$\{[(IB\ 1027 * 57,5\%) * 16] + 25\% * 80\% \} / 16$
7 ^{ème} Adjointe	$\{[(IB\ 1027 * 57,5\%) * 16] + 25\% * 80\% \} / 16$
8 ^{ème} Adjoint	$\{[(IB\ 1027 * 57,5\%) * 16] + 25\% * 80\% \} / 16$
9 ^{ème} Adjointe	$\{[(IB\ 1027 * 57,5\%) * 16] + 25\% * 80\% \} / 16$
10 ^{ème} Adjoint	$\{[(IB\ 1027 * 57,5\%) * 16] + 25\% * 80\% \} / 16$
11 ^{ème} Adjointe	$\{[(IB\ 1027 * 57,5\%) * 16] + 25\% * 80\% \} / 16$
12 ^{ème} Adjoint	$\{[(IB\ 1027 * 57,5\%) * 16] + 25\% * 80\% \} / 16$
13 ^{ème} Adjointe	$\{[(IB\ 1027 * 57,5\%) * 16] + 25\% * 80\% \} / 16$
14 ^{ème} Adjoint	$\{[(IB\ 1027 * 57,5\%) * 16] + 25\% * 80\% \} / 16$
15 ^{ème} Adjointe	$\{[(IB\ 1027 * 57,5\%) * 16] + 25\% * 80\% \} / 16$
16 ^{ème} Adjoint	$\{[(IB\ 1027 * 57,5\%) * 16] + 25\% * 80\% \} / 16$
Conseillère Déléguée	$\{[(IB\ 1027 * 57,5\%) * 16] + 25\% * 20\% \} / 7$
Conseillère Déléguée	$\{[(IB\ 1027 * 57,5\%) * 16] + 25\% * 20\% \} / 7$
Conseiller Délégué	$\{[(IB\ 1027 * 57,5\%) * 16] + 25\% * 20\% \} / 7$
Conseiller Délégué	$\{[(IB\ 1027 * 57,5\%) * 16] + 25\% * 20\% \} / 7$
Conseillère Déléguée	$\{[(IB\ 1027 * 57,5\%) * 16] + 25\% * 20\% \} / 7$
Conseiller Délégué	$\{[(IB\ 1027 * 57,5\%) * 16] + 25\% * 20\% \} / 7$
Conseiller Délégué	$\{[(IB\ 1027 * 57,5\%) * 16] + 25\% * 20\% \} / 7$
Conseiller Municipal	$IB\ 1027 * 6\% + 25\%$
Conseillère Municipale	$IB\ 1027 * 6\% + 25\%$
Conseillère Municipale	$IB\ 1027 * 6\% + 25\%$
Conseiller Municipal	$IB\ 1027 * 6\% + 25\%$
Conseiller Municipal	$IB\ 1027 * 6\% + 25\%$
Conseiller Municipal	$IB\ 1027 * 6\% + 25\%$
Conseiller Municipal	$IB\ 1027 * 6\% + 25\%$
Conseiller Municipal	$IB\ 1027 * 6\% + 25\%$
Conseiller Municipal	$IB\ 1027 * 6\% + 25\%$
Conseillère Municipale	$IB\ 1027 * 6\% + 25\%$
Conseillère Municipale	$IB\ 1027 * 6\% + 25\%$
Conseillère Municipale	$IB\ 1027 * 6\% + 25\%$

FONCTION	INDEMNITÉ
Conseillère Municipale	IB 1027 * 6% + 25%
Conseiller Municipal	IB 1027 * 6% + 25%
Conseiller Municipal	IB 1027 * 6% + 25%
Conseillère Municipale	IB 1027 * 6% + 25%
Conseillère Municipale	IB 1027 * 6% + 25%
Conseillère Municipale	IB 1027 * 6% + 25%
Conseillère Municipale	IB 1027 * 6% + 25%
Conseillère Municipale	IB 1027 * 6% + 25%
Conseiller Municipal	IB 1027 * 6% + 25%
Conseiller Municipal	IB 1027 * 6% + 25%
Conseillère Municipale	IB 1027 * 6% + 25%
Conseillère Municipale	IB 1027 * 6% + 25%
Conseillère Municipale	IB 1027 * 6% + 25%
Conseiller Municipal	IB 1027 * 6% + 25%
Conseiller Municipal	IB 1027 * 6% + 25%
Conseiller Municipal	IB 1027 * 6% + 25%
Conseiller Municipal	IB 1027 * 6% + 25%
Conseillère Municipale	IB 1027 * 6% + 25%
Conseillère Municipale	IB 1027 * 6% + 25%
Conseillère Municipale	IB 1027 * 6% + 25%



Vu pour être annexé à la délibération n°1
 du Conseil Municipal du 15 septembre 2022
 Pour la Directrice Générale empêchée
 l'Agent du Service des Assemblées
 et de la Réglementation